

Madame, Monsieur,

A la rentrée 2014, chaque commune reprend la compétence cantine jusque-là détenue par la Communauté de communes Parthenay-Gâtine. De ce fait les cartes de cantine achetées l'année dernière ne sont plus valables. Aussi afin de pouvoir procéder au remboursement des repas non pris (entre 1 et plus de 10 repas selon les cas) nous vous remercions de bien vouloir transmettre la carte non terminée accompagnée d'un RIB à :

Communauté de communes Parthenay-Gâtine
Antenne de Ménigoute – 12 bis Place des Cloîtres – 79340 MENIGOUTE

